# ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL

## Guide de versement de document aux archives

- À moins d'avis contraire, les documents sont gardés dans le bureau <u>pour</u> <u>une durée de trois ans.</u> Ils sont ensuite versés aux archives ou détruits selon les directives indiquées dans le Calendrier de conservation.
- Seuls les documents <u>originaux</u> doivent être versés aux archives. Les copies peuvent être détruites à l'échéance de leur utilité courante comme indiqué dans le Calendrier.

AUSP-10 : Faculté de philosophie

**AUSP-11: Faculté de droit canonique** 

**AUSP-12 : Faculté de théologie** 

**AUSP-13 : Faculté des sciences humaines** 

## Règle et liste des documents à archiver :

- 1.2 -- Méthode et procédures de l'unité administrative (Document essentiel)
- 1.6 -- Correspondances thématiques.

(Grouper par sujet, par projet, etc.)

1.7 -- Dossier de réunions de la faculté

(Document essentiel)

(Document confidentiel selon sa nature) (Avis de convocation, ordre du jour, procès-verbaux, documents

de support, rapports, etc.)

- 1.8 -- Notes de service, mémorandums et annonces officielles
- 2.7 -- Document d'histoire

(Relatant la naissance et le développement de l'unité enseignante)

- 4.5 -- Syllabus
- 4.6 -- Guide d'information générale et guides aux étudiants

<u>Une fois l'année financière en cours terminée</u>, il est de votre responsabilité de préparer les dossiers pour leurs versements au Service des archives.

### **Documents et dossiers papiers**

- i. Contactez le Service d'archives afin d'obtenir des boîtes de versement.
- ii. Ranger les documents dans le dossier selon un ordre chronologique (le plus récent à l'avant).
- iii. Enlever les trombones et élastiques (l'usage d'agrafes est permis).
- iv. Ne pas utiliser de reliure à anneaux.
- v. Éviter de trop remplir chaque dossier (maximum 1 pouce).

#### **Identification**

- i. Indiquer le titre du dossier en évitant la mention « divers ».
- ii. Favoriser le français pour les documents bilingues.
- iii. <u>Indiquer les dates</u> du plus ancien et du plus récent document que contient le dossier.
- iv. Ne pas utiliser de sigle ou d'acronyme.

### **Versement**

- i. Vous trouverez sur la page web de la bibliothèque, un <u>Bordereau de versement</u> à remplir pour le versement de vos dossiers.
- ii. Inscrire le titre des dossiers dans l'ordre dans lequel ils sont classés.
- iii. Indiquer si un document est confidentiel ou essentiel.
- iv. Le bordereau doit être envoyé par courriel à : <a href="mailto:archives@ustpaul.ca.">archives@ustpaul.ca.</a>
- v. **Pour les documents papiers** : Une copie du bordereau doit accompagner chacune des boîtes lors du versement.
- vi. Pour les documents numériques : utilisé « OneDrive » afin d'effectuer le versement de vos dossiers, accompagné du Bordereau de versement.

